

TZMO France SASU
ZAC Plaine de la Ronce
218, Rue de la Ronce
76230 ISNEAUVILLE
FRANCE

ETUDE N° 1066480F01

ANALYSES CHIMIQUES SUR CHANGES BEBE



Caroline GERVAIS **TZMO FRANCE SASU**

Référence Test Couches bébé - Bella Baby Happy
Devis 2019/57302 (DSP 697915)

Produits testés
BELLA BABY HAPPY

Barbara BRIGNATZ, Responsable de l'étude
Le 24 avril 2019

*La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous la forme fac-similé photographique intégral.
Il comporte 14 pages + annexe.*

Les résultats qui suivent ne s'appliquent qu'aux échantillons soumis au laboratoire et tels qu'ils sont définis dans le présent document. Les échantillons seront conservés dans nos locaux pendant une période de 2 mois à compter de la date figurant sur ce document. L'échantillon et les informations concernant l'échantillon ont été fournis par le client. Toutes les informations relatives à l'échantillon sont sous la responsabilité du client et n'ont pas été vérifiées par la société Eurofins ATS.

SOMMAIRE

1. AVANT PROPOS	3
2. SYNTHÈSE/CONCLUSION	4
3. DESCRIPTIF DU PROTOCOLE	5
4. RESULTATS	8
5. ANNEXE.....	14

1. AVANT PROPOS

Le but de cette étude est d'analyser les substances chimiques présentes dans des changes bébé.

PRODUITS TESTES:

 **BELLA BABY HAPPY**
CHANGE BEBE TAILLE 3 MIDI 5-9 KG X 72
Fabricant / Emballeur : TZMO
N° de Lot : 2019.01.27 /08:48/412
N° Code-barres : 5900516602864
Fourni par : TZMO FRANCE le 01/04/2019

L'étude porte sur:

-  Allergènes selon EC No: 1223/2009 - GC/MS - interne - (JR0U4)
Référence Protocole : Eurofins Consumer Product Testing GmbH
-  Glyphosate et AMPA dans les cotons - LC/MS/MS - Méthode interne - (SFW9Y)
Référence Protocole : SOFIA GMBH
-  Formaldéhyde - Spectrophotométrie - §64 LFGB B 82.02-1 - (J7004)
Référence Protocole : Eurofins Consumer Product Testing GmbH
-  Pesticides organochlorés + pyréthroides - GC/ECD - ASU L 00.00-34:2010-09 - (SP101)
Référence Protocole : EUROFINS Dr. Specht & Partner Laboratorien GmbH
-  Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) - GC/MS - AfPS GS 2014 - matériaux - (JR0EC)
Référence Protocole : Eurofins Consumer Product Testing GmbH
-  Composés organiques volatils - HS - GC/MS - Méthode interne - (J7504)
Référence Protocole : Eurofins Consumer Product Testing GmbH
-  EOX/AOX - (1T3VV)
Référence Protocole : INDIKATOR GmbH
-  Nonylphénol, octylphénol, nonylphénolmonoéthoxylate - (1T3QX)
Référence Protocole : PiCA Prüfinstitut Chemische Analytik GmbH
-  Dioxins(17) |envi| materials - Méthode interne - (GFU0A)
Référence Protocole : Eurofins | GfA, Hamburg
-  Organoétains (8 composés) - GC/MS - Méthode interne - (GFU61)
Référence Protocole : Eurofins | GfA, Hamburg

2. SYNTHÈSE/CONCLUSION

On ne notera aucune détection des substances chimiques recherchées dans le cadre de cette analyse.

3. DESCRIPTIF DU PROTOCOLE

Allergènes selon EC No: 1223/2009 - GC/MS - interne

Le but de cette méthode est de rechercher et de quantifier les allergènes, selon le règlement européen 1223/2009. La méthode est basée sur une extraction des allergènes du produit à tester à l'aide du tert-butyl-methyl-ether (solvant inerte et non volatil). Pour l'identification et la quantification des allergènes, le liquide est injecté directement dans un système de chromatographie phase gazeuse couplée à un spectromètre de masse.

L'analyse est réalisée sur l'ensemble des constituants du produit (sur un mix du produit entier).

Pesticides organochlorés + pyréthroïdes - GC/ECD - ASU L 00.00-34:2010-09

Le but de cette méthode est de rechercher et de quantifier les pesticides organochlorés et les pyréthroïdes (insecticides). Ces substances sont extraites du produit à tester à l'aide d'acétone. Avant l'extraction, de l'eau est ajoutée à l'échantillon dans une quantité qui tient compte de la teneur naturelle de l'échantillon en eau de manière à ce que pendant l'extraction le ratio acétone/eau reste constant à 2/1 (v/v). Pour la séparation liquide/liquide, du chlorure de sodium et un mélange de cyclohexane et d'acétate d'éthyle sont ajoutés à la préparation, l'ensemble est mélangé avec soin puis laissé au repos pour que les différentes phases puissent se séparer. Une partie déterminée de la phase organique est séchée avec du sulfate de sodium puis réduit en volume. Des volumes identiques d'acétate d'éthyle et de cyclohexane sont ajoutés successivement au résidu. L'eau restante est enlevée par un mélange de sulfate de sodium et de chlorure de sodium; la solution est ensuite filtrée. L'extrait est purifié par chromatographie à perméation de gel. L'éluat obtenu passe ensuite sur une petite colonne de gel de silice et est élué avec des solvants de polarité croissante. Cette étape est nécessaire pour la détermination par chromatographie en phase gazeuse utilisant un détecteur à capture d'électrons.

L'analyse est réalisée sur l'ensemble des constituants du produit (sur un mix du produit entier).

LOQ: 0.01 mg/kg

Glyphosate et AMPA dans les cotons - LC/MS/MS - Méthode interne

Le but de cette méthode est de rechercher et de quantifier le glyphosate (herbicide) et l'acide aminométhylphosphonique (principal produit de dégradation du glyphosate). La méthode est basée sur une extraction dans une solution aqueuse acide. La quantification se fait par chromatographie phase liquide couplée à une spectroscopie de masse.

LOQ: 10 ng/g

Dioxins(17) |envi| materials - Méthode interne

Le but de cette méthode est de rechercher et de quantifier les dioxines (Polychlorodibenzodioxine / PCDD) et les furanes (Polychlorodibenzofurane / PCDF). Il existe 75 PCDD et 135 PCDF mais seulement 17 sont reconnus comme toxiques pour l'homme : Tetrachlorodibenzodioxine, Pentachlorodibenzodioxine, Hexachlorodibenzodioxine (3 conformations), Heptachlorodibenzodioxine, Octachlorodibenzodioxine, Tetrachlorodibenzofurane, Pentachlorodibenzofurane (2 conformations), Hexachlorodibenzofurane (4 conformations), Heptachlorodibenzofurane (2 conformations), Octachlorodibenzofurane.
L'extraction des PCDD et PCDF se fait à l'aide du toluène (méthode Soxhlet). La quantification se fait par chromatographie phase gazeuse couplée à une spectroscopie de masse (haute résolution).

L'analyse est réalisée sur l'ensemble des constituants du produit (sur un mix du produit entier).

Remarque :

On notera que la limite de quantification de cette analyse dépend de la quantité de produit utilisée. Cette dernière peut légèrement augmenter si la présence d'interférences est observée pendant l'analyse, ce qui contraint l'opérateur à effectuer à nouveau l'analyse avec plus de matière, induisant donc une limite de quantification légèrement supérieure.

EOX/AOX

Le but de cette méthode est de rechercher et de quantifier les composés organiques halogénés (Extractibles et Adsorbables : EOX et AOX) :

Extractibles (EOX) : L'extraction consiste à extraire une partie des composés organohalogénés à l'aide d'un solvant, de l'acétate d'éthyle. La quantification se fait ensuite par combustion dans un courant d'oxygène couplée à une micro détection coulométrique (voir ci-dessous) des composés organiques halogénés.

Adsorbables (AOX) : l'extraction est faite par distillation vapeur en présence de charbon actif. Les composés organiques halogénés extraits sont piégés sur le charbon actif (adsorbés). La quantification se fait ensuite par combustion du charbon actif (contenant les composés organiques halogénés) dans un courant d'oxygène couplée à une micro détection coulométrique (voir ci-dessous).

La méthode de micro détection coulométrique détermine la quantité de matière transformée pendant une réaction d'électrolyse en mesurant la quantité de l'électricité (en coulombs) consommé ou produit (lors d'une combustion par exemple) des composés organiques halogénés.

L'analyse est réalisée sur l'ensemble des constituants du produit (sur un mix du produit entier).

Nonylphénol, octylphénol, nonylphénolmonoéthoxylate

Un échantillonnage représentatif de l'échantillon est mélangé avec un standard (i.a. 4 nonylphenol-d4) et extrait avec du MTBE dans un bain d'ultrasons. la mesure est réalisée par GC/MS/MS en mode MRM.

Formaldéhyde - Spectrophotométrie - §64 LFGB B 82.02-1

Le but de cette méthode est de rechercher et de quantifier le formaldéhyde (produit CMR : Cancérogène, Mutagène et Reprotoxique). Le formaldéhyde (ou aldéhyde formique) est extrait du produit à tester à l'aide d'eau distillée (à 23°C, pendant 24h). Ensuite, on fait réagir le formaldéhyde extrait avec de l'acétylacétone et de l'acétate d'ammonium pour former le 3,5-diacétyl-1,4-dihydrolutidine (qui est dosé par photométrie à 412 nm). La mesure finale est réalisée par spectrophotométrie.

L'analyse est réalisée sur l'ensemble des constituants du produit (sur un mix du produit entier).

Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) - GC/MS - AfPS GS 2014 - matériaux

Le but de cette méthode est de rechercher et de quantifier les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). La méthode est basée sur une extraction des HAP à l'aide du toluène, dans un bain d'ultrason, et la quantification se fait par chromatographie phase gazeuse couplée à une spectroscopie de masse.

L'analyse est réalisée sur l'ensemble des constituants du produit (sur un mix du produit entier).

LOQ: 0.1mg/kg

Composés organiques volatils - HS - GC/MS - Méthode interne

Méthode interne

Analyse en chromatographie gazeuse couplée à un spectromètre de masse (GC/MS)

LOQ: 0.1 mg/kg

Organoétains (8 composés) - GC/MS - interne

Résultats exprimés en µg / kg.

L'ordre de grandeur de la LOQ se situe entre 1,5 et 12 µg/kg en fonction de la molécule analysée (LOQ standard qui est susceptible de varier en fonction de la matrice analysée et/ou de la prise d'essai).

4. RESULTATS



TABLEAU DE SYNTHESE: ANALYSES CHIMIQUES

Marque Fabricant Dénomination: N° de lot	BELLA BABY HAPPY -- CHANGE BEBE TAILLE 3 MIDI 5-9 KG X 72 2019.01.27 /08:48/412
Dioxins(17) - GC/MS/MS - interne	
2,3,7,8-TCDD - CAS N°:1746-01-6 pg/g	<0,0378
1,2,3,7,8-PeCDD - CAS N°:40321-76-4 pg/g	<0,0498
1,2,3,4,7,8-HxCDD - CAS N°:39227-28-6 pg/g	<0,0757
1,2,3,6,7,8-HxCDD - CAS N°:57653-85-7 pg/g	<0,104
1,2,3,7,8,9-HxCDD - CAS N°:19408-74-3 pg/g	<0,0976
1,2,3,4,6,7,8-HpCDD - CAS N°:35822-46-9 pg/g	<0,159
OCDD - CAS N°:3268-87-9 pg/g	<1,16
2,3,7,8-TCDF - CAS N°:51207-31-9 pg/g	<0,104
1,2,3,7,8-PeCDF - CAS N°:57117-41-6 pg/g	<0,0717
2,3,4,7,8-PeCDF - CAS N°:57117-31-4 pg/g	<0,112
1,2,3,4,7,8-HxCDF - CAS N°:70648-26-9 pg/g	<0,118
1,2,3,6,7,8-HxCDF - CAS N°:57117-44-9 pg/g	<0,108
1,2,3,7,8,9-HxCDF - CAS N°:72918-21-9 pg/g	<0,0797
2,3,4,6,7,8-HxCDF - CAS N°:60851-34-5 pg/g	<0,0976
1,2,3,4,6,7,8-HpCDF - CAS N°:67562-39-4 pg/g	<0,112
1,2,3,4,7,8,9-HpCDF - CAS N°:55673-89-7 pg/g	<0,0777
OCDF - CAS N°:39001-02-0 pg/g	<0,239
Glyphosate et AMPA dans les cotons - LC/MS/MS - Internal Method [DE Food]	
Acide aminométhylphosphonique (AMPA) - CAS N°:1066-51-9 ng/1 g	<10
Glufosinate - CAS N°:51276-47-2 ng/1 g	<10
Glyphosate - CAS N°:1071-83-6 ng/1 g	<10
Organoétains (8 composés) - GC/MS - interne	
Monobutylétain (MBT) - CAS N°:78763-54-9 µg/kg	<4,7
Monobutylétain (MBT) - Sn - CAS N°:1118-46-3 µg/kg	<3,2
Dibutylétain (DBT) - CAS N°:818-08-6 µg/kg	<4,7
Dibutyl-étain (DBT) - Sn - CAS N°:683-18-1 µg/kg	<2,4
Tributylétain (TBT) - CAS N°:688-73-3 µg/kg	<4,7
Tributylétain (TBT) - Sn - CAS N°:1461-22-9 µg/kg	<1,9
Tétrabutylétain (TTBT) - CAS N°:1461-25-2 µg/kg	<4,7
Tétrabutylétain (TTBT) - Sn - CAS N°:1461-25-2 µg/kg	<1,6
Monoocylétain (MOT) - CAS N°:3091-25-6 µg/kg	<4,7
Monoocylétain (MOT) - Sn - CAS N°:3091-25-6 µg/kg	<2,4
Diocylétain (DOT) - CAS N°:870-08-6 µg/kg	<4,7
Diocylétain (DOT) - Sn - CAS N°:3542-36-7 µg/kg	<1,6
Triphénylétain (TPHT ou TPT) - CAS N°:76-87-9 µg/kg	<4,7
Triphénylétain (TPHT) - Sn - CAS N°:639-58-7 µg/kg	<1,6
Tricyclohexylétain (TCyT) - CAS N°:13121-70-5 µg/kg	<9,4
Tricyclohexyltine (TCHT) - Sn - CAS N°:3091-32-5 µg/kg	<3,0

Marque Fabricant Dénomination: N° de lot	BELLA BABY HAPPY -- CHANGE BEBE TAILLE 3 MIDI 5-9 KG X 72 2019.01.27 /08:48/412
Composés organiques volatils - HS - GC/MS - interne	
Benzène - CAS N°:71-43-2 mg/kg	<0,1
Bromobenzène - CAS N°:108-86-1 mg/kg	<0,1
Bromochloromethane - CAS N°:74-97-5 mg/kg	<0,1
Bromodichlorométhane - CAS N°:75-27-4 mg/kg	<0,1
Bromoforme (tribromométhane) - CAS N°:75-25-2 mg/kg	<0,1
2-Chlorotoluène - CAS N°:95-49-8 mg/kg	<0,1
4-Chlorotoluène - CAS N°:106-43-4 mg/kg	<0,1
Dibromochlorométhane - CAS N°:124-48-1 mg/kg	<0,1
1,2-Dibromoéthane - CAS N°:106-93-4 mg/kg	<0,1
Dibromométhane - CAS N°:74-95-3 mg/kg	<0,1
1,2-dichlorobenzène - CAS N°:95-50-1 mg/kg	<0,1
1,3-Dichlorobenzène - CAS N°:541-73-1 mg/kg	<0,1
1,4-Dichlorobenzène - CAS N°:106-46-7 mg/kg	<0,1
1,1-dichloroéthane - CAS N°:75-35-3 mg/kg	<0,1
1,2-dichloroéthane - CAS N°:107-06-2 mg/kg	<0,1
1,1-Dichloroéthylène - CAS N°:75-35-4 mg/kg	<0,1
cis 1,2-Dichloroéthylène - CAS N°:156-59-2 mg/kg	<0,1
Dichlorométhane - CAS N°:75-09-2 mg/kg	<0,1
1,2-Dichloropropane - CAS N°:78-87-5 mg/kg	<0,1
1,3-Dichloropropane - CAS N°:142-28-9 mg/kg	<0,1
2,2-Dichloropropane - CAS N°:594-20-7 mg/kg	<0,1
1,1-Dichloropropène - CAS N°:563-58-6 mg/kg	<0,1
Ethylbenzène - CAS N°:100-41-4 mg/kg	<0,1
Hexachloro-1,3-butadiène - CAS N°:87-68-3 mg/kg	<0,1
iso-propylbenzène - CAS N°:98-82-8 mg/kg	<0,1
Chlorobenzène - CAS N°:108-90-7 mg/kg	<0,1
Naphtalène - CAS N°:91-20-3 mg/kg	<0,1
n-butylbenzène - CAS N°:104-51-8 mg/kg	<0,1
n-propylbenzène - CAS N°:103-65-1 mg/kg	<0,1
p-isopropyltoluène (p-cymène) - CAS N°:99-87-6 mg/kg	<0,1
sec-butylbenzène - CAS N°:135-98-8 mg/kg	<0,1
tert-butylbenzène - CAS N°:98-06-6 mg/kg	<0,1
Styrène - CAS N°:100-42-5 mg/kg	<0,1
1,1,2,2- tétrachloroéthane - CAS N°:79-34-5 mg/kg	<0,1
1,1,1,2 Tétrachloroéthane - CAS N°:630-20-6 mg/kg	<0,1
Tétrachloroéthylène - CAS N°:127-18-4 mg/kg	<0,1
Tétrachlorométhane - CAS N°:56-23-5 mg/kg	<0,1
Toluène - CAS N°:108-88-3 mg/kg	<0,1
Trans-1,2-dichloroéthylène - CAS N°:156-60-5 mg/kg	<0,1
1,2,3-Trichlorobenzène - CAS N°:87-61-6 mg/kg	<0,1
1,2,4-Trichlorobenzène - CAS N°:120-82-1 mg/kg	<0,1
1,1,2-trichloroéthane - CAS N°:79-00-5 mg/kg	<0,1
1,1,1-trichloroéthane - CAS N°:71-55-6 mg/kg	<0,1
Trichloroéthylène - CAS N°:79-01-6 mg/kg	<0,1
Chloroforme (trichlorométhane) - CAS N°:67-66-3 mg/kg	<0,1
1,2,3-Trichloropropane - CAS N°:96-18-4 mg/kg	<0,1
1,2,4-triméthylbenzène - CAS N°:95-63-6 mg/kg	<0,1
1,3,5-triméthylbenzène - CAS N°:108-67-8 mg/kg	<0,1
Xylène (méta-, para-) - CAS N°:1330-20-7 mg/kg	<0,1
Xylène (ortho-) - CAS N°:95-47-6 mg/kg	<0,1
Somme des solvants analysés mg/kg	<0,1

Marque Fabricant Dénomination: N° de lot	BELLA BABY HAPPY -- CHANGE BEBE TAILLE 3 MIDI 5-9 KG X 72 2019.01.27 /08:48/412
Formaldéhyde - Spectrophotométrie - §64 LFGB B 82.02-1	
Formaldéhyde - CAS N°:50-00-0 mg/kg	<10
EOX/AOX	
EOX (composés organiques halogénés extractibles) mg/kg	<2
AOX (composés organiques halogénés adsorbables) mg/kg	<0,5
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) - GC/MS - AfPS GS 2014 - matériaux	
Naphtalène - CAS N°:91-20-3 mg/kg	<0,1
Acénaphthylène - CAS N°:208-96-8 mg/kg	<0,1
Acénaphène - CAS N°:83-32-9 mg/kg	<0,1
Fluorène - CAS N°:86-73-7 mg/kg	<0,1
Phénanthrène - CAS N°:85-01-8 mg/kg	<0,1
Anthracène - CAS N°:120-12-7 mg/kg	<0,1
Fluoranthène - CAS N°:206-44-0 mg/kg	<0,1
Pyrène - CAS N°:129-00-0 mg/kg	<0,1
Benzo(a)anthracène - CAS N°:56-55-3 mg/kg	<0,1
Chrysène - CAS N°:218-01-9 mg/kg	<0,1
Benzo(b)fluoranthène - CAS N°:205-99-2 mg/kg	<0,1
Benzo(k)fluoranthène - CAS N°:207-08-9 mg/kg	<0,1
Benzo(j)-fluoranthène - CAS N°:205-82-3 mg/kg	<0,1
Benzo(a)pyrène - CAS N°:50-32-8 mg/kg	<0,1
Benzo(e)pyrène - CAS N°:192-97-2 mg/kg	<0,1
Indéno-(1,2,3-cd)-pyrène - CAS N°:193-39-5 mg/kg	<0,1
Dibenzo(ah)anthracène - CAS N°:53-70-3 mg/kg	<0,1
Benzo(ghi)Pérylène - CAS N°:191-24-2 mg/kg	<0,1
Somme 18 HAP mg/kg	<0,2

Marque Fabricant Dénomination: N° de lot	BELLA BABY HAPPY -- CHANGE BEBE TAILLE 3 MIDI 5-9 KG X 72 2019.01.27 /08:48/412
Pesticides organochlorés + pyrèthroïdes - GC/ECD - ASU L 00.00-34:2010-09	
Pesticides recherchés	Non détectés
Nonylphénol, octylphénol, nonylphénolmonoethoxylate	
Nonylphénol diethoxylate - CAS N°:20427-84-3 mg/kg	<5
Nonylphenol monoethoxylate mg/kg	<5
4-tert-octylphénol - CAS N°:140-66-9 mg/kg	<1
Isomères de nonylphénol mg/kg	<5
Allergènes selon EC No: 1223/2009 - GC/MS - interne	
alpha-Terpineol - CAS N°:10482-56-1 mg/kg	<1
Acetylcedrene - CAS N°:32388-55-9 mg/kg	<1
Amyl Cinnamal - CAS N°:122-40-7 mg/kg	<1
Amylcinnamylalcohol - CAS N°:101-85-9 mg/kg	<1
Amyl salicylate - CAS N°:2050-08-0 mg/kg	<1
trans-Anethole - CAS N°:4180-23-8 mg/kg	<1
Anise Alcohol - CAS N°:105-13-5 mg/kg	<1
Benzaldéhyde - CAS N°:100-52-7 mg/kg	<1
Alcool benzylique - CAS N°:100-51-6 mg/kg	<1
Benzylbenzoate - CAS N°:120-51-4 mg/kg	<1
Benzylcinnamate - CAS N°:103-41-3 mg/kg	<1
Benzylsalicylate - CAS N°:118-58-1 mg/kg	<1
Butylphenyl Methylpropional - CAS N°:80-54-6 mg/kg	<1
Camphre - CAS N°:76-22-2 mg/kg	<1
(E) beta Caryophyllène - CAS N°:87-44-5 mg/kg	<1
Carvone - CAS N°:99-49-0 mg/kg	<1
Cinnamal - CAS N°:104-55-2 mg/kg	<1
Cinnamyl alcohol - CAS N°:104-54-1 mg/kg	<1
Citral - CAS N°:5392-40-5 mg/kg	<1
Citronellol - CAS N°:106-22-9 mg/kg	<1
Coumarine - CAS N°:91-64-5 mg/kg	<1

Marque Fabricant Dénomination: N° de lot	BELLA BABY HAPPY -- CHANGE BEBE TAILLE 3 MIDI 5-9 KG X 72 2019.01.27 /08:48/412
Allergènes selon EC No: 1223/2009 - GC/MS - interne (suite)	
Rose Ketone-4 - CAS N°:23696-85-7 mg/kg	<1
alpha-Damascone (TMCHB) - CAS N°:23726-94-5 mg/kg	<1
cis-beta-Damascone - CAS N°:23726-92-3 mg/kg	<1
delta-Damascone 5 - CAS N°:7378-68-4 mg/kg	<1
Dimethylbenzyl carbinyl acetate (DMBCA) - CAS N°:151-05-3 mg/kg	<1
Eugénol - CAS N°:97-53-0 mg/kg	<1
Farnesol - CAS N°:4602-84-0 mg/kg	<1
Géranol - CAS N°:106-24-1 mg/kg	<1
Hexadecanolactone - CAS N°:109-29-5 mg/kg	<1
Hexaméthylindanopyran - CAS N°:1222-05-5 mg/kg	<1
Hexyl Cinnamal - CAS N°:101-86-0 mg/kg	<1
Hydroxyisohexyl 3-Cyclohexene Carboxaldehyde - CAS N°:31906-04-4 mg/kg	<1
Hydroxycitronellal - CAS N°:107-75-5 mg/kg	<1
Isoeugenol - CAS N°:97-54-1 mg/kg	<1
Alpha-Isométhyl Ionone - CAS N°:127-51-5 mg/kg	<1
Limonène (forme majoritaire) mg/kg	<1
Linalool (forme majoritaire) - CAS N°:78-70-6 mg/kg	<1
Menthol - CAS N°:1490-04-6 mg/kg	<1
6-Méthylcoumarine (Toncarine) - CAS N°:92-48-8 mg/kg	<1
Méthyl 2-Octynoate - CAS N°:111-12-6 mg/kg	<1
Méthylsalicylate - CAS N°:119-36-8 mg/kg	<1
3-Méthyl-5-(2,2,3-Triméthyl-3-cyclopentényl)pent-4-en-2-ol - CAS N°:67801-20-1 mg/kg	<1
Alpha-pinène - CAS N°:80-56-8 mg/kg	<1
Beta-Pinène - CAS N°:127-91-3 mg/kg	<1
Propylidène phthalide - CAS N°:17369-59-4 mg/kg	<1
Salicylaldehyde - CAS N°:90-02-8 mg/kg	<1
Sclaréol - CAS N°:515-03-7 mg/kg	<1
Terpineol (mélange d'isomères) - CAS N°:8000-41-7 mg/kg	<1
alpha-terpinène - CAS N°:99-86-5 mg/kg	<1
Terpinolène - CAS N°:586-62-9 mg/kg	<1
Tetraméthyl acetyloctahydronaphthalènes - CAS N°:54464-57-2 mg/kg	<1
Majantol - CAS N°:103694-68-4 mg/kg	<1
Vanilline - CAS N°:121-33-5 mg/kg	<1
Lynalyl acetate - CAS N°:115-95-7 mg/kg	<1
Eugenyl acetate - CAS N°:93-28-7 mg/kg	<1
Isoeugenyl acetate - CAS N°:93-29-8 mg/kg	<1
Acétate de géranyle mg/kg	<1
(Z) alpha-santalol - CAS N°:115-71-9 mg/kg	<1
(Z) beta-santalol - CAS N°:77-42-9 mg/kg	<1

5. ANNEXE

